



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Furniture Division/Division des ameublements  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Mobilier pour des espaces de travail	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60PQ-140003/C	<b>Date</b> 2018-10-17
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E60PQ-140003	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 011
<b>File No. - N° de dossier</b> pq992.E60PQ-140003	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PQ-992-74154	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2018-01-17 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-04-30</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Vlahos, Helen	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pq992
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 220-8951 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**Cette modification 011 de E60PQ-140003/C est portée pour :**

- 1- publier des questions et réponses 10 à 19:**
- 2- NOTE: Les questions relatives à l'actualisation E60PQ-140003 / C ne seront plus acceptées après le 24 octobre à 14 h, heure avancée de l'Est.**

**Q10 – Concernant la catégorie 6 : Sièges**

3.8.(3?).2.4 Sièges de salon. Les spécifications indiquent une hauteur totale maximale de 27 po pour les chaises de salon. Nous supposons qu'il s'agit peut-être d'une erreur, puisque une hauteur de 27 po n'apporterait aucun soutien ni au milieu, ni au haut du dos pour la majorité des utilisateurs. Selon la norme de l'industrie, des sièges de salon confortables mesurent de 34 po à 36 po. Veuillez revoir cette spécification.

**Réponse :** Les chaises de salon doivent mesurer au moins 686 mm (27 po de hauteur). Des chaises de 34 à 36 po de hauteur respectent donc les spécifications. La hauteur de colonne dans le Catalogue des produits et le modèle de prix seront modifiés selon les devis techniques.

- Catégorie 6 – Catalogue des produits et modèle de prix – sera révisée

**Q11 – Concernant la catégorie 6 : Sièges**

3.8.(3?).2.2 Sofas. Les spécifications indiquent une plage de hauteur totale maximale entre 27 po et 30 po. Nous supposons qu'il s'agit peut-être d'une erreur, puisque une hauteur de 27 po à 30 po n'apporterait qu'un soutien minimal ou aucun soutien ni au milieu, ni au haut du dos pour la majorité des utilisateurs. Selon la norme de l'industrie, des sièges de salon confortables mesurent de 34 po à 36 po. Nous supposons également que le Canada souhaite que les sofas et les sièges de salon soient coordonnés. Veuillez revoir cette spécification.

**Réponse :**

Les sofas et les chaises de salon ne doivent pas nécessairement être coordonnés.

**Supprimer 3.8.3.2.1. 2. et 3.**

- .2 *les causeuses doivent avoir de 1 295 mm (51 po) à 1 829 mm (72 po) de longueur sur de 686 mm (27 po) à 762 mm (30 po) de hauteur, à 51 mm (2 po) près;*
- .3 *la profondeur du siège doit être d'au moins 508 mm (20 po).*

**Insérer 3.8.3.2.1. 2. et 3.**

- .2 *les causeuses doivent avoir de 1 295 mm (51 po) à 1 829 mm (72 po) de longueur sur de 686 mm (27 po) à 838 mm (33 po) de hauteur, à 51 mm (2 po) près;*
- .3 *la profondeur du siège doit être d'au moins 483 mm (19 po).*

**Supprimer 3.8.3.2.2. 2. et 3.**

- .2 *les sofas à trois places doivent avoir de 1 854 mm (73 po) à 2 159 mm (85 po) de longueur sur de 686 mm (27 po) à 762 mm (30 po) de hauteur, à 51 mm (2 po) près;*
- .3 *la profondeur du siège doit être d'au moins 508 mm (20 po).*

### Insérer 3.8.3.2.2. 2. et 3.

- .2 *les sofas à trois places doivent avoir de 1 854 mm (73 po) à 2 159 mm (85 po) de longueur sur de 686 mm (27 po) à 838 mm (33 po) de hauteur, à 51 mm (2 po) près;*
- .3 *la profondeur du siège doit être d'au moins 483 mm (19 po).*

- Catégorie 6 – Catalogue des produits et modèle de prix – sera révisée

**Q12** – On peut lire au point 5.5.4.1 : Inclure des supports décalés pour abaisser les plateaux à clavier et à souris, selon les besoins, de manière à dégager un espace pour les barres transversales du dispositif à hauteur réglable.

Question : Étant donné que les divers fabricants de tables utilisent différentes dimensions de cadres (barres transversales), ne serait-il pas préférable de confier au fabricant de la table la responsabilité de fournir un support au décalage approprié (au besoin) pour monter les plateaux à clavier et à souris sur la table?

**Réponse :**

Les règles combinées des catégories 1, 2 et 5 permettront de réduire au minimum le risque de problèmes de compatibilité pour les plateaux à clavier et les tables à hauteur réglable. Sinon, il incombe au fournisseur du plateau à clavier de fournir les supports ou tout autre matériel supplémentaire pour l'installation sur la table à hauteur réglable (au besoin).

**Q13** – On peut lire au point 5.5.4.3 : Avant l'installation, le titulaire d'un AMA doit conseiller le responsable technique du projet relativement aux options 5.4.1 ou 5.4.2 ci-dessus et assurer une coordination en temps opportun.

Question

Si le fabricant du plateau à clavier doit fournir les supports de montage pour l'installation, il facturera des coûts supplémentaires. Après l'attribution du contrat, le titulaire de l'AMA (plateau à clavier) pourrait-il ajouter les coûts supplémentaires sous la rubrique appropriée du contrat ou ajouter une ligne au contrat pour indiquer le coût supplémentaire des supports décalés? Ne sachant pas quelle table sera sélectionnée par l'administrateur du contrat, nous n'avons aucun moyen de prévoir si des supports décalés seront requis au moment de présenter notre soumission.

**Réponse :**

Les règles combinées des catégories 1, 2 et 5 permettront de réduire au minimum le risque de problèmes de compatibilité pour les plateaux à clavier et les tables à hauteur réglable. Sinon, il incombe au fournisseur du plateau à clavier de fournir les supports ou tout autre matériel supplémentaire pour l'installation sur la table à hauteur réglable (au besoin).

**Q14 – 3.7. CATÉGORIE 6 : Tables et bahuts**

.3.5.1 – Le dessus de la table doit être soutenu par quatre montants ou pattes en C, en T ou en Y.

Question – Travaux publics et Services gouvernementaux Canada peut-il fournir un dessin d'une table basculable acceptable sur quatre montants? Il n'est normalement pas possible de concevoir une table basculable sur montants, étant donné que les pattes seraient alors fixées aux quatre coins de la table.

**Réponse :**

Les options de base pour la table basculable sont les pattes en C, en T ou en Y. Une base à quatre montants n'est possible que pour les tables de formation à dessus **fixe**. Les quatre pieds cylindriques seront éliminés des tables à dessus rabattable dans le Catalogue des produits et modèle de prix

- Catégorie 6 – Catalogue des produits et modèle de prix – sera révisée

Les spécifications techniques remplacent celles qui figurent dans le catalogue des produits et des prix

**Q15 –** Dans la catégorie de bahuts 1b 3.2.4.2, vous demandez une profondeur de 20 po et 24 po avec une tolérance de 25 mm (1 po). Pourriez-vous étendre votre tolérance dimensionnelle pour accepter une profondeur de 18 po?

**Réponse :**

**Supprimer 2.3.1.8. Bahuts et huches :** à 13 mm (1/2 po) près pour la longueur et à 25 mm près (1 po) pour la profondeur.

**Insérer 2.3.1.8. Bahuts et huches :** à 13 mm (1/2 po) près pour la longueur et à 50 mm (2 po) près pour la profondeur.

**Q16 –** Nous avons de la difficulté à faire la distinction entre un support de table à bords semi-arrondis et un support à panneau d'extrémité. Plus particulièrement, à déterminer quand un support à paroi verticale peut être entièrement intégré. Les définitions sont très semblables. Si nous estimons qu'un support à paroi verticale respecte les spécifications d'un support à bords semi-arrondis, pouvons-nous offrir le même produit pour les deux éléments?

**Réponse :**

Un support à panneau d'extrémité fermé doit être situé à environ 26 mm (1 po) de l'extrémité de la table, tandis qu'un support à bords semi-arrondis doit être aligné avec le bord de la table. Si le support à paroi verticale que vous offrez est aligné de tous les côtés de la table, le même produit peut alors être soumis pour les deux types de produits.

**Q17 –** Si nous fournissons des produits s'inscrivant dans la catégorie 2, Surfaces de travail à hauteur réglable indépendantes, devons-nous fournir des tables rectangulaires en placage tel qu'indiqué au point 3.3.3.2 (page 67)?

**Réponse :**

Vous devez présenter une soumission incluant uniquement les produits que vous pouvez offrir.

**Q18 –** Le point 2.2.2 de la partie 2, Produits, à la page 48 s'applique-t-il aux tables à hauteur réglable décrites à la catégorie 2, Surfaces de travail à hauteur réglable indépendantes?

**Réponse :**

Oui, cette section s'applique bien aux tables à hauteur réglable décrites à la catégorie 2, Surfaces de travail à hauteur réglable indépendantes.

**Q 19-** Quelle est la meilleure façon de soumettre nos offres à SPAC?

**Réponse :**

Les arrangements doivent être présentés uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la DAMA.

En raison du caractère de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement, les arrangements transmis par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptés.

**Note:** Connexion postel est le meilleur moyen de soumettre vos offres, [tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca). Les instructions pour postel sont situées dans les parties 2 et 3 de la DAMA

À partie 2-instruction à l'intention des fournisseurs, L'article 08 « Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel

**Effacer :**

1. *Télécopieur*

- a. *Sauf indication contraire dans la DAMA, les arrangements peuvent être transmis par télécopieur. Le seul numéro de télécopieur valide pour la réception des réponses aux DAMA émises par l'administration centrale de TPSGC est le 819-997-9776 ou, le cas échéant, le numéro de télécopieur indiqué dans la DAMA. Le numéro de télécopieur à utiliser pour répondre aux demandes émises par les bureaux régionaux de TPSGC est indiqué dans les DAMA.*
- b. *Pour les arrangements transmis par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :*
  - i. *réception d'un arrangement brouillé ou incomplet;*
  - ii. *disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;*
  - iii. *incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;*
  - iv. *retard dans la transmission ou la réception de l'arrangement;*
  - v. *défaut de la part du fournisseur de bien identifier l'arrangement;*
  - vi. *illisibilité de l'arrangement;*
  - vii. *sécurité des données incluses dans l'arrangement.*
- c. *L'arrangement transmis par télécopieur constitue l'arrangement officiel du fournisseur et doit être conforme à l'article intitulé Présentation des arrangements.*

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.